

Compte rendu de séance

Séance du 8 Mars 2018

L' an 2018 et le 8 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M. POINCLOUX Daniel, Maire

Présents : M. POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, DA SILVA Norbert, MESLAND Olivier, VERNHES Dominique, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, CHATELAIN Laëtitia.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 05/03/2018

Date d'affichage : 05/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHATELAIN Laëtitia

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Contrat tontes pelouses - D_2018_005
- Adhésion au service Conseil en Energie Partagée entre la Commune de Crottes-en-Pithiverais et Ingénov'45 - D_2018_006
- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - D_2018_007
- Demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité - D_2018_008

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le conseil examine les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° D 2018 005 : Contrat tontes pelouses

Suite à la demande d'un autre devis pour la tonte de pelouses, l'entreprise DOUBLE a été sollicitée pour un devis d'un montant de 11 880.00€ HT,

Entendu l'exposé du Maire et après étude des 2 devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**

Article Unique : La proposition de l'entreprise CHARTIER Jean-Luc pour l'année 2018 concernant la tonte des pelouses et des accotements des communes associées de Crottes-en-Pithiverais pour un montant de **7 860.00€ HT**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

2) Délibération n° D 2018 006 : Adhésion au service Conseil en Energie Partagée entre la Commune de Crottes-en-Pithiverais et Ingénov'45

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Ingénov'45 a souhaité s'engager auprès des collectivités Loirétaines afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Depuis le 6 novembre 2015, le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) est proposé par l'Ingénov'45 à ses actionnaires, service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques en partenariat avec l'ADEME.

Les objectifs d'Ingénov'45 sont d'accompagner ses actionnaires dans la réalisation d'économies financières, la rénovation efficace de leur patrimoine bâti, la diminution de la dépendance aux énergies fossiles, par définition non durables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Sa mission est aussi de favoriser la production d'énergies renouvelables locales. Ces objectifs participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux de réduction des consommations d'énergie.

Ingénov'45 met à disposition des collectivités qui en font la demande un "conseiller énergie" en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

La commune est actionnaire d'Ingénov'45 et souhaite confier à Ingénov'45 la mise en place du CEP et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

La durée de la présente convention convention est fixée à **3 périodes de 12 mois** et prendra effet à la date de signature de la convention.

Le montant annuel de la contribution au CEP a été fixé par le Conseil d'Administration d'Ingénov'45 à **1€/an/hab**. La population considérée est la population légale en vigueur publiée par l'INSEE, arrondie à la centaine inférieure au 1er janvier de l'année de signature de la convention.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR, le Conseil Municipal, **DECIDE**

- * De confier à Ingénov'45 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 3 ans,
- * D'autoriser la Maire à signer avec Ingénov'45 la convention définissant les modalités de mise en oeuvre.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

3) Délibération n° D 2018 007 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

La loi de finances 2017 a renouvelé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de permettre, notamment, le financement d'opérations d'investissement des communes.

Par ailleurs, la commune de Crottes-en-Pithiverais envisage de réaliser les travaux suivants, dans le cadre de son projet "économie d'énergie" :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal

Le coût prévisionnel est estimé à 39 313.50€ HT

L'Etat par le biais du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, envisage d'accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 30%.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant HT	%
Etat (DSIL)	11 794.05	30
Conseil Départemental	15 725.40	40
Autofinancement	11 794.05	30
TOTAL	39 313.50	100

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décider le principe de réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 11 794.05€ (30%) ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

4) Délibération n° D 2018 008 : Demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité

La commune de Crottes-en-Pithiverais envisage de réaliser les travaux suivants, dans le cadre de son projet "économie d'énergie" :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal

Le coût prévisionnel est estimé à **39 313.50€ HT**

Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais par le biais du Contrat de Pays, envisage d'accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 30%.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant HT	%
Contrat de ruralité	11 794.05	30
Conseil Départemental	15 725.40	40
Autofinancement	11 794.05	30
TOTAL	39 313.50	100

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décider le principe de réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à solliciter le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais, au titre de l'acte de ruralité à hauteur de 11 794.05€ (30%) ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

II- ETUDE DES BUDGETS 2018 :

Certains chiffres n'étant pas encore connus comme notamment les dotations de l'Etat, le conseil étudie les budgets :

- COMMUNE
- SERVICE DES EAUX

et souhaite les voter début avril, une fois les montants réajustés.

III- AFFAIRES DIVERSES :

* **Défibrillateurs** : Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret retire tous les défibrillateurs installés sur les communes suite à des dysfonctionnements et souhaite en réinstaller de nouveaux.

Le Maire souligne que la commune de Crottes n'en avait pas jusqu'à aujourd'hui (souhait du conseil). Il demande donc aux conseillers s'ils souhaitent à présent en faire installer un. Les membres du conseil après réflexion, à l'unanimité, estiment l'importance d'en faire installer un sachant que la salle communale est louée aux particuliers régulièrement, il est donc nécessaire d'en avoir un à proximité.

* Les plantations d'arbres à Teillay ont été faites.

* **Repas des anciens offert par la municipalité** : Le Maire et les conseillers font le point sur l'organisation du repas organisé le Dimanche 22 avril prochain.

* **Signalétique** : Le Maire informe le conseil que les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux sur nos 2 communes est bientôt achevée, il ne manque plus que la mise en place de la signalétique. Mme PILLOY et M. CHANTEAU se proposent pour étudier le dossier et commander les panneaux de signalisation nécessaires.

* Le Maire informe le conseil que les travaux dans le logement communal de Crottes sont bientôt terminés et remercie Mr IMBAULT pour les travaux effectués. Il informe qu'un nouveau locataire rentrera dans le logement dès le 15 mars prochain.

* **Pylone** : Un contact a été repris avec Mr VISINET. Dossier en attente d'une réponse de cette personne.

* **Véhicules gênants** : Comme suite au problème soulevé par M. IMBAULT lors du précédent conseil, il est constaté qu'outre la dégradation des routes de faible largeur et des accotements, des véhicules sont toujours stationnés de façon gênante. Les administrés doivent s'ils le peuvent garer leur véhicules dans leur cour et non sur les bas-côtés.

Suggestions :

– convoquer en mairie les personnes concernées par ce problème et trouver une solution.

* Mr GOUEFFON informe le conseil qu'il a retiré la cloche qu'il avait acquise personnellement, de l'église de Teillay.

* **Sécurité routière** : Suite au rendez-vous du 1er février dernier avec le personnel des routes départementales pour la mise en place de systèmes d'écluses aux entrées de village est et ouest de la commune, le Maire montre les plans indiquant la localisation possible de ces écluses. Le Conseil municipal après avoir examiné les documents donne son accord pour faire l'étude et accepte la mise en place des écluses provisoires (phase de test proposée par le Département du Loiret avec l'aide de balises routières test qui pourraient être mises en oeuvre pour évaluer l'efficacité de ce dispositif) .

* Le Maire fait le compte rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 13 février dernier.

* **Exposition église Teillay** : L'Association Connaissance et Sauvegarde du Patrimoine organise une exposition d'art dans l'église de Teillay St Benoist les samedis 14 et dimanche 15 avril prochain de 10h à 18h.

IV - DATE A RETENIR :

* **Conseil communautaire** : Mardi 13 mars à 18h à la Mairie de Crottes.

Séance levée à: 23:45

En mairie, le 26/03/2018
Le Maire
Daniel POINCLoux

